YERRES

Relations Publiques
N° Tél : 01 69 49 76 17
N/ Réf : NDA/DM/FV

DECISION N°2001/389

OBJET: Convention de prestations de service relative à une attraction foraine (grande roue) conclue avec Monsieur Eddy OUVRARD.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise une animation sur la place piétonne du centre-ville, à savoir l'installation d'un manège « grande roue » du 10 février 2002 au 3 mars 2002 inclus,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec Monsieur Eddy OUVRARD poste restante 86130 DISSAY, une convention de prestations de service relative à une attraction foraine (grande roue),

DIT que la rémunération dudit prestataire s'élève à la somme de 2 549,32 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2002,

Fait à Yerres, le 7 décembre 2001

REÇU LE
13 DEC 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN